

*Pour publication immédiate*

### **Soirées signature ingénieur(e) : le Québec compte 2 035 nouveaux ingénieurs engagés !**

**Montréal, le 14 mars 2014** – La profession d'ingénieur se renouvelle de belle façon : 2 035 nouveaux ingénieurs ont obtenu leur permis de pratique au cours des 12 derniers mois, soit tout autant que l'an dernier. Ces nouveaux ingénieurs pratiquent le génie dans toutes les régions du Québec (voir le tableau en annexe).

Pour souligner ce jalon crucial qui leur permet d'utiliser le titre d'ingénieur et de poser des actes réservés à la profession de manière autonome, l'Ordre des ingénieurs du Québec organise deux Soirées signature ingénieur(e). Une première cérémonie, à l'intention des nouveaux ingénieurs de Québec et de l'est de la province, a eu lieu hier soir à l'Espace 400<sup>e</sup> Bell, tandis que la Soirée signature ingénieur(e) où seront conviés les nouveaux ingénieurs de Montréal et de l'ouest du Québec se tiendra le 27 mars prochain, au Centre des sciences de Montréal. Les deux événements sont organisés dans le cadre du Mois national du génie et sont présentés par Gestion FÉRIQUE, partenaire de l'Ordre pour les fonds de placement.

« L'obtention du permis d'ingénieur vient couronner de longs efforts. L'Ordre est donc heureux de souligner l'engagement de ces nouveaux ingénieurs et leur souhaite la bienvenue au sein de la profession. Cette arrivée de sang neuf confirme que le génie demeure l'une des professions les plus stimulantes et attrayantes ! », a commenté le vice-président en titre et vice-président aux affaires publiques de l'Ordre, M. Stéphane Bilodeau, ing., Ph.D.

« Gestion FÉRIQUE est très heureuse de contribuer à cet événement et tient à féliciter tous ces nouveaux ingénieurs qui récoltent aujourd'hui le fruit de plusieurs années de travail, et qui deviendront, j'en suis sûr, des modèles inspirants pour les futures générations », a déclaré M. Jacques Laparé, ing., MBA, président du Conseil de Gestion FÉRIQUE.

#### **Le juniorat : un gage de protection du public**

Les 2 035 nouveaux ingénieurs québécois ont obtenu leur permis au terme d'un juniorat de plusieurs années. Cette période d'apprentissage permet à l'ingénieur junior d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires pour parvenir à exercer la profession en toute autonomie. Au cours de son juniorat, l'ingénieur junior travaille sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur expérimenté.

L'ingénieur junior doit également remplir deux autres conditions pour obtenir son permis : réussir l'examen professionnel – qui mesure notamment la connaissance des règles de l'éthique et du professionnalisme – et démontrer une maîtrise appropriée de la langue française.

#### **L'engagement de l'Ordre envers le public**

L'Ordre s'est engagé à protéger le public en agissant sur le plan de la prévention et de la discipline, à trouver des solutions concrètes pour répondre aux défis actuels de la profession, ainsi qu'à gérer de manière transparente.

#### **À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe plus de 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source : Patrick Leblanc  
Direction des communications et des affaires publiques  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3108

## Annexe

### Nombre de nouveaux ingénieurs par région\*

Région	Nombre de nouveaux ingénieurs
Abitibi-Témiscamingue	52
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	33
Centre-du-Québec	88
Côte-Nord	18
Estrie	121
Laval-Laurentides-Lanaudière	252
Montérégie	302
Montréal	706
Outaouais	45
Québec—Chaudière-Appalaches	306
Saguenay—Lac-Saint-Jean	68
Hors Québec	44
<b>TOTAL</b>	<b>2 035</b>

\* Les régions correspondent aux territoires couverts par les comités régionaux de l'Ordre et ne correspondent pas nécessairement aux régions administratives du Québec.